

DECISION DU MAIRE N° 035/2023

prise en application de la délibération n°044/2020

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n°044/2020 en date du 9 Juin 2020, au terme de laquelle le conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ;
Considérant que la Commune est propriétaire d'un terrain situé « La Morandière » cadastrée section AB 218 dont elle n'a pas l'utilité pour ses services,

DECIDE

Article 1^{er} : la location de la parcelle AB218 située « La Morandière » d'une superficie de 475m² au prix de 150€ par an révisable chaque année selon l'indice de Référence des Loyers (*dernier Indice de Référence des Loyers = 138,61 du 1er trimestre 2023*) à LEROY Claude à compter du 1^{er} mai 2023. La location se fera sous la forme d'un contrat de location d'un jardin d'agrément pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'une donner d'acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Expédition en est adressée le 27 avril 2023

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la mise en ligne le : 2 mai 2023

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

